



## Services pour enfants et adolescents déficients auditifs

<b>CAMSP</b>	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (0 à 6 ans)
<b>IES</b>	Institut d'Education Sensorielle (6 à 12 ans)
<b>SSEFS</b>	Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité (3 à 20 ans)

---

### **Procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du Mardi 15 septembre 2015**

#### **Représentants des familles et usagers :**

Mme BORALI Stéphanie – Présidente  
Mlle ARGOUARC'H Océane  
Mlle SLEIMAN Lina

#### **Représentant du Conseil d'Administration :**

Mme GELEBART Nathalie - *Excusée*  
Mme GILLES-BEULE Violaine

#### **Représentant du personnel de l'AFDA :**

Mlle CONNAN Marine - Educatrice  
Mlle GOURONNEC Emilie - Orthophoniste

#### **Direction de l'établissement :**

M. PIRIOU Erwan, Directeur

#### **L'Ordre du jour :**

- **Utilisation du forum : charte et courrier famille**

Une charte d'utilisation est d'ores et déjà incluse sur le forum.

Différents statuts sont possibles pour le forum

- Administrateur
- Editeur
- Auteur
- Contributeur
- Abonné

L'administrateur peut :

- écrire des articles et des pages
- créer et gérer des catégories
- valider ou non les commentaires
- choisir le thème (habillage graphique) du blog
- gérer les utilisateurs (ajouter, modifier leur rôle, supprimer)
- modifier les options du blog.

L'éditeur peut :

- écrire des articles et des pages
- créer et gérer des catégories
- valider ou non les commentaires

L'auteur peut :

- écrire des articles sans les soumettre à la validation de l'administrateur
- visualiser les commentaires
- modifier son profil

Le contributeur peut :

- écrire des articles puis les soumettre à la validation de l'administrateur
- visualiser les commentaires
- modifier son profil

L'abonné peut :

- se connecter au blog
- modifier son profil

Afin que le contenu soit conforme à la charte d'utilisation, trois statuts ont été retenus

- Administrateurs : le directeur de l'Afda et les secrétaires, la présidente du CVS et un membre du CA.
- Contributeurs : les adhérents au forum qui peuvent écrire des sujets mais dont la publication est soumise au rédacteur. Ils ne peuvent pas effacer les sujets qu'ils ont postés.  
Ce sont obligatoirement des familles et/ou jeunes actuellement suivis par l'AFDA.  
L'âge minimum pour qu'un jeune puisse être contributeur est de 15 ans dans l'année.
- Abonnés : qui peuvent suivre les débats et faire une demande au rédacteur pour devenir contributeur. Ce statut peut convenir aux familles et jeunes dont le suivi s'est arrêté et à des observateurs extérieurs qui souhaitent connaître nos débats internes

- **Plaquettes finalisées**

5 plaquettes ont été finalisées et sont chez l'imprimeur. Une sixième est à suivre.

- **Effectifs de l'AFDA**

Les effectifs sont stables. Des enfants sont en attente d'admission au CAMSP.

Mme Gouronnec interpelle M. Piriou sur le terme de liste « expérimentale » qu'elle trouve non adapté. M. Piriou rappelle qu'il s'agit bien d'une expérimentation devant servir à cerner des besoins nouveaux. De plus c'est le terme retenu par l'ARS lors de la signature du CPOM.

- **Journée familiale**

Le samedi 23 Avril 2015, l'après-midi de l'Assemblée Générale. Thème possible : le sport et l'implant.

La salle est en attente. Mme Borali informera Mme Soria dès qu'elle aura la réponse.

- **Point divers**

Mme Gélébart ne peut plus être disponible le mardi. Proposition de date sur un jeudi (le 14 janvier 2016)

**Prochain CVS le jeudi 14 janvier 2016 à 18h à Guipavas**

La Présidente  
Mme BORALI

